

# CONSEIL MUNICIPAL

*Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T*

## COMPTE-RENDU

*de la séance du vendredi 26 février 2016*

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	16

---

**Etaients présents (dans l'ordre du tableau) :**  
CAËL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, FERRY Katia, MELINE Nadia.

**Absents (procurations):**  
ANDRE Michel (SAVIER Annie), CAGNIAT Laurent (ROHRER Patrick), DURAND Hervé (MOUGEOLLE Gilles).

**Absents :**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**Présentation de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

**Budget :**

- Vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- Vote des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

**Questions diverses :**

- Compte-rendu des décisions du Maire
  - o Droit de préemption
  - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2016 est adopté **A L'UNANIMITE**.

**Désignation du secrétaire de séance : Monsieur PENTECOTE Jean-Yves**

---

Une proposition de résumé du débat sur le choix de l'intercommunalité est soumise aux Conseillers – **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Point sur la gouvernance :**

Monsieur le Maire fait état de la répartition des sièges dans les différentes instances.

Sur les 122 sièges prévus dans la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CA SDDV), Corcieux aurait un siège, peut-être un 2ème sous réserve (75 communes dans la CA SDDV).

Sur les 82 sièges prévus dans la Communauté de communes de Gérardmer (CC Gérardmer), Corcieux aurait 3 sièges (25 communes dans la CC Gérardmer).

Il a été avancé qu'il existait un risque qu'à terme, la CC de Gérardmer soit fusionnée avec celle de Remiremont pour créer une grande communauté d'agglomération, ce qui a été démenti par le Maire de Gérardmer. Au regard de cette potentialité, Corcieux finirait dans un grand ensemble, que ce soit sur Saint-Dié-des-Vosges ou Gérardmer.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Certains ont fait remarquer que les échanges avec la CC de Gérardmer pour obtenir des informations manquaient de données concrètes et restaient difficiles.

**Point sur le territoire :**

Au regard des informations obtenues oralement, la CC de Gérardmer ne semblait pas vouloir intégrer les 9 communes de la CCVN, mais seulement Gerbépal, Corcieux, Barbey-Seroux et les Arrentès-de-Corcieux, considérées en Haute-Montagne.

**Point sur l'imposition :**

Transfert intégral de la fiscalité professionnelle dans la CA SDDV (Fiscalité professionnelle unique : FPU), avec perte de contrôle sur l'évolution des bases et risque d'augmentation pour les entreprises.

Pas d'information sur l'évolution de la fiscalité professionnelle sur Gérardmer, mais pour l'instant, pas de modification à l'ordre du jour, c'est donc une fiscalité professionnelle de zone qui s'applique, sur des secteurs définis à l'avance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il craint qu'à terme, l'évolution de la fiscalité additionnelle sur les taxes ménages (foncier bâti, foncier non-bâti et taxe d'habitation) et celle sur la fiscalité professionnelle ne soit revue à la hausse, avec des conséquences négatives sur le budget communal.

**Point sur les compétences :**

Les compétences à remettre en jeu sont plus importantes sur la CA SDDV que sur la CC de Gérardmer qui a un fonctionnement plus proche de la Communauté de Communes du Val du Neuné actuellement.

Il existe un risque de perdre des compétences au niveau communal, notamment la compétence animation et jeunesse, qui a un service développé au sein de la Commune avec de nombreux agents et services rendus à la population.

Monsieur le Maire informe que le point concernant le vote des comptes de gestion est reporté au prochain Conseil, la Trésorerie n'ayant pu nous fournir les comptes de gestions de tous les budgets.

**N° 01/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « FORET COMMUNALE »**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015,

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	54 545,36	83 979,80
	Section d'investissement	1 200,66	2 407,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2014			
	Reports en section de fonctionnement (002)		17 904,58
	Report en section d'investissement (001)	2 407,00	
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>58 153,02</b>	<b>104 291,38</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>58 153,02</b>	<b>104 291,38</b>

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt communale » de l'Exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

**N° 02/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « FORET SECTIONALE »**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015,

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	9 627,61	25 128,99
	Section d'investissement	3 356,74	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Reports en section de fonctionnement (002)		28 619,99
	Report en section d'investissement (001)		4 518,25
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>
TOTAL (réalisations + reports)		12 984,35	58 267,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 627,61	53 748,78
	Section d'investissement	3 356,74	4 518,25
	TOTAL CUMULE	12 984,35	58 267,03

Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt sectionale » de l'Exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

**N° 03/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « LOTISSEMENT PRE DE L'EPINE »**

*Débats : Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2015 du budget Lotissement du Pré de l'Epine. Il fait état du projet avancé d'installation d'une personne sur le Lotissement du Pré de l'Epine.*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015,

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2014			
	Reports en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	74 348,64	
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>74 348,64</b>	<b>-</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	74 348,64	-
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>74 348,64</b>	<b>-</b>

Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif « Lotissement Pré de l'Épine » de l'Exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 04/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « LOTISSEMENT ZAC DES GRANDES FOURRIERES »**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015, Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Reports en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	39 408,70	
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		39 408,70	-
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016</b>	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	39 408,70	-
	<b>TOTAL CUMULE</b>	39 408,70	-

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif « Lotissement ZAC des Grandes Fourrières » de l'Exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 05/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT »**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015, Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

		DEPENSES	RECETTES		SOLDE D'EXECUTION
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	180 301,37	257 170,10	+	76 868,73
	Section d'investissement (y compris comptes 1064 et 1068)	126 748,79	118 574,64	-	8 174,15
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Reports en section d'exploitation (002)		9 767,01		
	Report en section d'investissement (001)		46 374,15		
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>		
TOTAL (réalisations + reports)		307 050,16	431 885,90	+	124 835,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section d'exploitation	-	-		
	Section d'investissement	70 880,00	45 100,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	70 880,00	45 100,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	180 301,37	266 937,11	+	86 635,74
	Section d'investissement	197 628,79	210 048,79	+	12 420,00
	TOTAL CUMULE	377 930,16	476 985,90	+	99 055,74

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif « Eau & Assainissement » de l'Exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)**

**N° 06/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2015,  
Considérant qu'il en est fait la présentation suivante (en €uro):

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 393 047,14	2 027 992,15
	Section d'investissement	961 444,44	982 988,30
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Reports en section de fonctionnement (002)		876 916,57
	Report en section d'investissement (001)		694 097,90
		<i>déficits ↑</i>	<i>excédents ↑</i>
TOTAL (réalisations + reports)		2 354 491,58	4 581 994,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	1 654 280,00	69 499,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	1 654 280,00	69 499,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 393 047,14	2 904 908,72
	Section d'investissement	2 615 724,44	1 746 585,20
	TOTAL CUMULE	4 008 771,58	4 651 493,92

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Délibérant sur le Compte Administratif budget principal de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire,

**A L'UNANIMITE,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 ;

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote.

## Questions diverses :

### Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	64
Femmes	59
<b>Total</b>	123
	<i>Dont</i>
Indemnisables	89
Non-indemnisables	34

### Informations diverses au Conseil :

- Droit de préemption :
  - Vente Da Silva à Hoffmann : Parcelles section A N°1284 et A N°1458 pour une valeur de 200.000 € → Pas de préemption
- Monsieur Jean-Yves PENTECOTE fait un état sur l'avancement des travaux du Pôle médical. Il informe que le coffret de gaz a été cassé, et qu'il devra être remplacé. ErDF avance bien dans ses travaux. Il faut encore effectuer une dépose du poteau électrique. Les travaux extérieurs de l'EPFL vont commencer. Le piquetage va être vu avec le département pour qu'il puisse rapidement mettre en place des bordures. Le local pharmacie est accessible pour les travaux de la pharmacienne.
- Monsieur MOUGEOLLE fait état des travaux à la crypte (isolation), ainsi que des changements de portes de garages aux Bans. Il évoque aussi la réunion avec les commerçants dans le cadre des rumeurs de fermeture de commerces. Monsieur MOUGEOLLE a pris contact avec Monsieur GAGETTA (DDT) pour projeter une réunion d'information sur l'accessibilité. Monsieur GAGETTA attend d'avoir une autorisation de son supérieur pour faire cette réunion.
- Monsieur le Maire explique par ailleurs les mécanismes de fonctionnement des agences postales communales. Il fait état de la réunion au sujet de la DETR et des possibilités de financement pour les aides à la requalification urbaine de la rue du Château. Madame Sylvie ROBIN évoque la potentialité de faire subventionner le ravalement des façades arrière des bâtiments par l'ANAH. Elle suggère d'aider les personnes à monter les dossiers dans ce cas.
- Marchés :
  - Programme voirie 2015 – Travaux (Lot n°1) : le groupement BROGLIO (Corcieux) / TRB (SAINT-NABORD) a été retenue pour un montant de 169.849 € HT pour l'offre de base et l'option, soit respectivement 142.939 € HT pour l'offre de base, et 26.910 € HT pour l'option.
  - MO programme voirie 2016 : la société BETG (Vecoux), qui a été retenue pour un montant de 4.300 € HT.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Madame SAVIER fait état des travaux de la commission vie scolaire et de l'invitation aux élus des Arrentès et de Vienville pour pouvoir leur présenter le service de restauration et de TAP. Elle explique le projet de pôle culturel qui doit prendre place dans les locaux de l'ancienne cure. Il est envisagé une ouverture avant le 20 avril. Il y aurait une bibliothèque, une ludothèque, une partie informatique et vidéo. A l'étage, des expositions pourraient être organisées. Madame SAVIER souhaite remettre en route les liens avec la bibliothèque de Saint-Dié-des-Vosges. Un prix du livre est envisagé dans le secteur, dans le cadre de la semaine de la culture. Il est aussi évoqué l'installation de l'association Sphère qui s'installe à côté du garage Renault et ouvre à partir du 4 mars. Ils recherchent des bénévoles. L'association s'occupe notamment de récupérer des meubles pour les revendre.
- Madame Nadia MELINE fait une présentation des projets d'aires de jeux pour enfants, sur différentes tranches d'âge, à la fois derrière l'école, et aussi à l'Espace Robert Petit.
- Lecture du courrier de remerciements de l'Etablissement Français du Sang.
- Monsieur Jean-Luc DUBOIS fait état d'une démonstration de feux d'artifice à Thaon-les-Vosges par une société qui souhaite proposer ses produits. Les conseillers intéressés par la démonstration sont invités à se faire connaître. L'orchestre Actu Danse de Nancy, a été retenu pour le 14 juillet.
- Madame Elisabeth THIERY fait rend compte de la réunion du SIVU TV et de sa dissolution, la Commune de Corcieux devrait retoucher 6.000 €.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'interventions et clôt la séance le 27 février 2015 à 00h58.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,